

**TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS ANIMALES**

		VEAUX DE GRAIN (VGR)			
Période d'assurance		1 ^{er} janvier au 31 décembre			
Calendrier de paiement		Juillet (50 %) - Décembre (75 %) - 30 Avril (FINAL)			
Année d'assurance	2010 (Final)		2011 (Final)		
Poids de vente	(159,83 kg car. / veau)		(159,57 kg car. / veau)		
	\$/100 kg car.	\$/veau	\$/100 kg	\$/veau	
Revenu stabilisé	445,82	712,56	460,02	734,05	
Revenu stabilisé ajusté (Agri-invest.) ⁽¹⁾	431,50	689,66	442,16	705,56	
Prix du marché	385,65	616,38	444,83	709,82	
Compensation totale	45,85	73,28	0,00	0,00	
Compensation totale ajustée ⁽²⁾			13,32	21,25	
Répartition de la compensation					
Compensation par unité assurée					
1 ^{re} avance	juil 2010	59,00	juil 2011	65,29	
2 ^e avance	oct 2010	11,92	déc 2011	-65,29	
3 ^e avance	déc 2010	12,39			
FINAL	avr 2011	-10,03	avr 2012	21,25	
TOTAL versé à ce jour		73,28		21,25	
Compensation résiduelle		0,00		0,00	
Nombre d'adhérents		127		123	
Unités compensables		78 558		72 806	
Contribution totale ASRA ⁽³⁾			36,46		29,94
Répartition de la contribution					
Contribution par unité assurée					
1 ^{re} retenue	juil 2010	38,55	juil 2011	33,46	
2 ^e retenue	oct 2010	-3,16	déc 2011	-10,60	
3 ^e retenue	déc 2010	1,07	avr 2012	7,08	
Contribution acquittée à ce jour		36,46		29,94	
Contribution résiduelle		0,00		0,00	
Unités cotisables	78 558	veaux	72 806	veaux	
REMARQUES	<p>(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte de l'intervention d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année en cours et pour les années précédentes si ces contributions n'ont pas permis de réduire les compensations Asra.</p> <p>(2) La compensation est ajustée pour tenir compte du remboursement total de la mesure d'efficacité.</p> <p>(3) Taux de 54,69 \$/veau(2010) et de 44,91 \$/veau (2011) pour les unités excédentaires à 1960 veaux.</p>				
	Mise à jour des prévisions de compensation : 19 avril 2012				

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 19 avril 2012